



Conséquence inaptitude rdv de reprise

Par **Lou205**, le **07/09/2016** à **00:49**

Bonjour, je vous explique ma situation. Je suis en arrêt maladie depuis plus d'un mois pour dépression. Il est impossible pour moi de retourner travailler. J'ai déjà effectué une visite de pré-reprise auprès de la médecine du travail, j'ai bientôt rdv pour la visite de reprise en espérant que le médecin me déclare inapte. Si il me déclare "apte": puis je me remettre en arrêt maladie le jour même ? Il ne me mets vraiment pas possible de retourner travailler. Si le médecin me déclare inapte, et ne trouve pas de reclassement, je vais être licencié. Est ce que ce licenciement pour inaptitude aura des conséquences sur mes futures recherches d'emploi ?
Merci d'avance

Par **P.M.**, le **07/09/2016** à **09:26**

Bonjour,
Le Médecin du Travail a dû vous dire lors de la visite de pré-reprise quelle était son intention...
Ce n'est pas vous qui pouvez vous remettre en arrêt-maladie mais le médecin traitant si votre état de santé le justifie mais c'est une situation qui ne pourra pas être éternelle...
En cas d'inaptitude, ce n'est pas au Médecin du Travail de rechercher un reclassement mais à l'employeur...
A priori, aucun motif de licenciement ne devrait avoir de conséquence sur des recherches d'emploi puisque l'employeur potentiel n'a pas à le connaître...